

L'hon. M. HOWE: Si nous pouvions racheter ces obligations, pour arriver à ce résultat, nous le ferions; mais ce ne sont pas des obligations remboursables.

M. HEAPS: Ce ne sont pas des obligations remboursables?

L'hon. M. HOWE: Non.

M. HEAPS: D'après ce que dit le ministre, nous sommes obligés de continuer à payer 5 p. 100 ou à peu près 5 p. 100 sur une très grosse somme d'obligations dues par les chemins de fer nationaux du Canada.

L'hon. M. HOWE: Nous ne voyons aucun moyen de changer cette situation.

M. McLARTY: Il n'y a aucune des émissions à taux d'intérêt élevé qui soit remboursable?

L'hon. M. HOWE: Nous avons une série de \$60,000,000 d'obligations 5 p. 100 remboursable en 1949. C'est la première.

M. McLARTY: C'est la plus prochaine?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. HUNGERFORD: Il n'y a pratiquement rien de remboursable actuellement.

M. HEAPS: Le Gouvernement n'a pas le droit de rembourser aucune de ces obligations avant l'échéance?

L'hon. M. HOWE: Non.

M. YOUNG: Je ne sais pas si nous devons nous contenter de l'enquête faite jusqu'ici au sujet de ces obligations non-remboursables perpétuelles. L'intérêt payé me semble excessif. On part d'un principe faux. Je ne prétends pas que personne ici présent soit responsable de la situation; mais en présence d'une chose aussi peu en rapport avec les conditions actuelles, je ne crois pas que nous devions nous contenter de dire qu'il n'y a rien à faire. Je ne crois pas cela. Je crois,—et je ne parle pas seulement des chemins de fer, mais de la dette obligataire du pays, et je ne parle pas seulement du Canada mais de tous les gouvernements provinciaux et de toutes les administrations municipales,—je crois que nous arrivons à une situation qu'il faut absolument étudier de la façon la plus sérieuse. Ce n'est pas dans ce Comité que je comptais dire cela. Je voulais le dire ailleurs. Mais pour moi nous sommes, financièrement, montés sur des échasses; il faut en descendre, et marcher sur le sol. Ces obligations non-remboursables du chemin de fer national doivent être étudiées soigneusement. Je ne sais si la direction des chemins de fer nationaux peut se livrer à cet examen, mais je crois que nous, parlementaires, devons le faire, et devons trouver un remède; car le pays ne peut continuer à payer les taux d'intérêt auxquels nous avons été engagés pendant des années. Le pays ne peut pas continuer à les payer et les Chemins de fer Nationaux du Canada ne le peuvent pas non plus. Pour ma part, je ne suis pas convaincu qu'il suffit d'envoyer le gouverneur de la Banque du Canada en Grande-Bretagne pour essayer de négocier, et de l'entendre dire, à son retour, que ce n'est pas possible. Dans beaucoup des principaux pays du monde, que je n'essaierai pas d'énumérer, les gouvernements se sont aperçu qu'ils ne pouvaient plus payer les taux d'intérêt d'autrefois, et ils ont réorganisé leurs finances. Cela s'est fait en Grande-Bretagne; cela s'est fait en France; en Allemagne, cela a été jusqu'à la répudiation; et cependant nous disons: "Bien, cela ne peut pas se faire". Je doute fort que mes remarques soient faites comme il conviendrait, sauf en ce qui concerne cet article, car ce à quoi je pense est beaucoup plus vaste que ce que représente ce bilan. Mais je ne crois pas que nous les membres du Comité, devons nous contenter de l'observation du ministre qui a dit que parce que le gouverneur de la Banque du Canada a fait une certaine tentative, on ne devrait pas en faire d'autre.

M. HEAPS: Je remarque dans ce poste que quelques obligations de 6½ p. 100 sont impayées.

M. MCKINNON: De 7 p. 100.